

Séance ordinaire du 14 février 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 14 février 2023, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue

Est aussi présente, M^e Isabelle François, directrice générale et greffière.

Résolution 2023-02-026

Procès-verbaux des 10, 25 et 26 janvier 2023 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 10, 25 et 26 janvier 2023 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que les procès-verbaux des séances des 10, 25 et 26 janvier 2023 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-027

Approbation des comptes payés et payables

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les comptes payés et payables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 60 226 à 60 237	
S10 764 à S10 770	
60 300 à 60 344	467 629,93 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 60 379 à 60 449	
S10 772 à S10 814	313 928,53 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Séance ordinaire du 14 février 2023

Résolution 2023-02-028

Dépôt de documents

En vertu du règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé les propositions suivantes :

Les contrats artistiques suivants, tous relatifs à la présentation de spectacles lors de la saison estivale prochaine, sont conclus pour un total de 29 500 \$ plus les taxes :

- Productions Hugues Pomerleau inc. de Québec;
- Alter Ego Productions de Repentigny;
- PPS Canada de Lévis;
- Julie Massicotte d'Anjou;
- Productions Pelletier (9357-5561 Québec inc. de Québec).

Résolution 2023-02-029

Poste de secrétaire-réceptionniste / Entérinement de l'embauche

Considérant l'affichage d'une offre d'emploi pour combler le poste de secrétaire-réceptionniste;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'entériner l'embauche de M^{me} Stéphanie Gagnon au poste de secrétaire-réceptionniste, laquelle est entrée en fonction le 24 janvier 2023.

La rémunération associée à ce poste col blanc est établie selon la grille salariale en vigueur.

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant le 24 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-030

Poste de technicienne à la taxation / Fin d'emploi

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal entérine la fin d'emploi au poste de technicienne à la taxation de M^{me} Sylvie Cuerrier, laquelle fin d'emploi est effective le 1^{er} février 2023.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 février 2023

Résolution 2023-02-031

Poste de technicienne à la taxation / Embauche

Considérant l'affichage d'une offre d'emploi pour combler le poste de technicien.ne à la taxation;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'entériner l'embauche de M^{me} Manon Lavoie au poste de technicienne à la taxation en date du 13 février 2023.

La rémunération associée à ce poste col blanc est établie selon la grille salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-032

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par Joanie Généreux

et résolu que Jacques Bienvenue , conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 14 février au 11 avril 2023 et, il est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que Jacques Bienvenue soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-033

Taxes foncières - Radiation de soldes / Approbation

Considérant le rapport de la technicienne en taxation en janvier 2023.

En conséquence, il est proposé par Jacques bienvenue

Et résolu d'autoriser la technicienne en taxation à radier les petits soldes de taxes foncières des matricules suivants pour l'exercice 2023, le tout représentant une somme de moins de 10 \$:

Matricule	Taxation 2023
4330-64-3423-4	0,76 \$
4328-52-8049-1	0,76 \$
4330-63-2864-2	0,76 \$
4330-74-1522-4	0,76 \$
4330-74-3226-0	3,01 \$
4328-61-7660-7	0,76 \$
4230-96-9880-3	0,76 \$
Total	7,57 \$

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 février 2023

Résolution 2023-02-034

Remplacement des infrastructures informatiques à l'hôtel de Ville / Octroi d'un mandat

Il est proposé par **Michel Deschamps**

Et résolu d'octroyer un mandat pour le remplacement des infrastructures informatiques à l'hôtel de Ville à Solti solutions TI de Sherbrooke, pour l'évaluation budgétaire d'une somme de 76 663 \$ plus les taxes tel qu'il appert dans la proposition budgétaire datée du 7 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-035

Plateforme d'expérience employé - Outil en gestion des ressources humaines / Acquisition

Il est proposé par **Michel Denicourt**

Et résolu de procéder à l'acquisition d'une plateforme d'expérience employé – un outil en gestion des ressources humaines auprès de Amélio de Montréal, pour le prix de 4 500 \$ plus les taxes pour 12 mois, tel qu'il appert dans l'offre de service datée du 5 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-036

Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville – Budget 2023 pour Saint-Césaire / Approbation

Il est proposé par **Jacques Bienvenue**

Et résolu d'approuver les prévisions budgétaires pour l'année 2023 de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier de Saint-Césaire (n° 1110) d'une somme de 151 279 \$ assumée à 90 % par la Société d'Habitation du Québec et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire, soit une somme de 15 128 \$, le tout en référence au document daté du 5 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-037

Pompiers à temps partiel recrues / Embauche

Considérant la recommandation du directeur du service de Protection et de Secours civil et de la direction générale de la Ville de Saint-Césaire suite à l'appel de candidatures et aux entrevues avec les postulants sélectionnés pour les postes de pompier recrue à temps partiel;

En conséquence, il est proposé par Joanie Gagné

Séance ordinaire du 14 février 2023

Et résolu d'embaucher à compter du 14 février 2023, au poste de pompier recruté à temps partiel pour le service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire et aux conditions déterminées au règlement n° 225 et amendements et à la réussite de leur test médical, les personnes suivantes, selon la grille salariale en vigueur, le tout soumis à une période de probation de 12 mois débutant le 14 février 2023:

- M. Thomas Desroches,
- M. Félix-Antoine Couture,
- M. Olivier Bissonnette,
- M. Éric Robert.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-038

Avis de motion pour règlement n° 135-06 modifiant le règlement n° 135 concernant les animaux et amendements

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 135-06 modifiant le règlement n° 135 concernant les animaux et amendements » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et publié pour le bénéfice du public en général, sur le site internet de la Ville, avant la tenue de la présente séance, **en conséquence** :

Avis de motion est donné par Michel Deschamps, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le « règlement n° 135-06 modifiant le règlement n° 135 concernant les animaux et amendements ».

Résolution 2023-02-039

Schéma de couverture de risque incendie n° 2 - Rapport de l'an 1 / Adoption

Considérant que le directeur du service de Protection et de Secours civil a déposé au Conseil municipal le rapport annuel d'activités relativement à la 1^{ère} année du Plan de mise en œuvre de la Ville de Saint-Césaire à l'égard du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Rouville n° 2;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser le dépôt du rapport annuel d'activités relativement à la 1^{ère} année du Plan de mise en œuvre de la Ville de Saint-Césaire à l'égard du Schéma de couverture de risques en incendie n° 2 de la MRC de Rouville.

Et résolu également de transmettre copie de ce rapport au responsable du Schéma de couverture de risques de la MRC de Rouville afin d'achever le rapport final de la 1^{ère} année du Schéma de couverture de risques en incendie n° 2 de la MRC de Rouville et de requérir de la MRC que le dépôt de ce rapport soit fait, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, au ministre de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 février 2023

Résolution 2023-02-040

Équipement de stabilisation et de soutien / Acquisition

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder à l'acquisition d'équipement de stabilisation pour les interventions en désincarcération du service de Protection et de Secours civil auprès de l'Arsenal (CMP Mayer inc.) de Drummondville, pour le prix de 9 180 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° Soum065770A datée du 18 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-041

Formation spécialisée – Simulateur d'embrasement généralisé / Autorisation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser la formation théorique et pratique sur simulateur d'embrasement généralisé de 16 pompiers à temps partiel du service de Protection et de Secours civil, formation dispensée par Formarisk, Formation en sécurité incendie inc. de Gatineau, pour le prix de 9 100 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de service datée du 18 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-042

Croix-Rouge canadienne – Amendement de prolongation de l'Entente de Services aux sinistrés

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance de l'amendement de prolongation de l'Entente de services aux sinistrés ainsi que de l'avis de contribution de janvier à décembre 2023 de la Société canadienne de la Croix-Rouge - Division du Québec, et qu'il s'en trouve satisfait;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'amendement n° 1 en date du 14 février 2023 de l'Entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge – Division du Québec, laquelle entente a pris effet le 14 janvier 2023 avec l'engagement de la Ville d'une contribution annuelle, du 14 janvier 2023 au 13 janvier 2024 à 0,18 \$ per capita, tel qu'il appert de l'avis de contribution daté du 26 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 février 2023

Résolution 2023-02-043

Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir - Retrait de l'Entente relative à la fourniture de services en matière de gestion du Service de sécurité incendie avec les villes et municipalités de la MRC de Rouville

Considérant la résolution n° 23-01-024 de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir transmise à la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire prend acte que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir se retire de l'Entente relative à la fourniture de services en matière de gestion du Service de sécurité incendie avec les villes et municipalités de la MRC de Rouville, tel qu'il appert dans sa résolution n° 23-01-024.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-044

Diagnostic organisationnel et planification stratégique du service de Protection et de Secours civil / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un mandat pour un diagnostic organisationnel et planification stratégique du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire à Icarium Groupe Conseil inc. de l'Île-Perrot, pour le prix estimé de 7 500 \$ plus les frais de déplacement et de repas au besoin, plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de service datée du 9 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-045

Analyse eau potable – Services professionnels de laboratoire / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels de laboratoire pour analyse d'eau potable à Eurofins Environex de Longueuil pour le prix de 19 087 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de service n° L-32702 datée du 5 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-046

Usines eau potable et eaux usées – Services professionnels de soutien technique / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Deschamps

Séance ordinaire du 14 février 2023

Et résolu d'octroyer un mandat pour services professionnels de soutien technique pour le réseau d'aqueduc pour le prix de 5 000 \$ plus les taxes à Groupe Tanguay et Associés de Québec, tel qu'il appert dans l'offre de services datée du 25 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-047

Réseaux d'aqueduc et d'eaux usées – Services professionnels de soutien technique en automatisation des installations / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat pour services professionnels de soutien technique en automatisation des installations des réseaux d'aqueduc et d'eaux usées à Automation R.L. de Saint-Hyacinthe pour le prix budgétaire 2023 de 13 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de services datée du 9 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-048

Installations d'eau potable et d'eaux usées – Services professionnels de soutien en ingénierie d'électricité et de contrôle des installations / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un mandat pour services professionnels de soutien en ingénierie d'électricité et de contrôle des installations d'eau potable et d'eaux usées à Joulex, Joule Experts inc. de Sherbrooke, pour le prix de 16 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services datée du 2 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-049

Traitement de l'eau potable - Services techniques de soutien / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer un mandat pour services professionnels de soutien en gestion de l'eau potable à Gestion Eauké inc. de Saint-Rémi, pour une enveloppe budgétaire estimée à 15 080 \$ plus les taxes, à raison de 4 à 5 heures par semaine pour l'année 2023, tel qu'il appert dans l'offre de service daté du 29 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 février 2023

Résolution 2023-02-050

Plan de protection des sources d'eau potable – Services professionnels / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels pour la production d'un plan de protection des sources d'eau potable à LNA Hydrogéologie Environnement de Québec, pour le prix de 21 465 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la l'offre de service n° 5256 datée du 29 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-051

Inspection des bornes-fontaines du réseau d'aqueduc - Services professionnels / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels pour l'inspection des bornes-fontaines du réseau d'aqueduc de la Ville de Saint-Césaire à Nordikeau de Joliette, pour le prix de 7 650 \$ (45 \$/borne) plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services INF-23-0001 datée du 23 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-052

Analyseurs de chlore et de Ph au bassin de surpression et à la piscine (Remplacement) / Acquisition

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder l'acquisition et à l'installation de deux analyseurs de chlore et de Ph pour remplacer celui au bassin de surpression et celui à la piscine du Complexe sportif, le tout auprès de AESL Instrumentation inc. de Pierrefonds pour le prix de 16 146,80 \$ plus les taxes, tel qu'il appert aux soumissions n^{os} 2023-13807 et 2023-13808 datées du 23 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-053

Travaux de rapiéçage mécanisé de divers rangs et rues / Adjudication

Considérant l'appel d'offres sur invitation écrite pour des travaux de rapiéçage mécanisé de divers rangs et rues lancé le 30 janvier 2023 et la réception des soumissions comme suit :

Séance ordinaire du 14 février 2023

Soumissionnaire	Prix forfaitaire réfection tranchées d'aqueduc avant taxes	Prix forfaitaire rapiéçage Nids de poule avant taxes	Coût global estimé réfection tranchées d'aqueduc avant taxes +/- 75 TM	Coût global estimé rapiéçage Nids de poule avant taxes +/- 175 TM	Conforme
Répar-Asphalte Bernier inc. Roxton-Pond	239,50 \$/TM	270,00 \$/TM	17 962,50 \$	47 250,00 \$	Oui
Sintra inc. (Région Montérégie – Rive-Sud) Saint-Isidore	304,00 \$/TM	421,48\$/TM	22 800,00 \$	73 759,00\$	Oui
Eurovia Québec Construction inc. Agence Haute-Yamaska Bromont	1 090,00 \$/TM	360,00 \$/TM	81 750,00 \$	63 000,00 \$	Oui

Considérant l'analyse de conformité effectuée;

En conséquence, il est proposé par Joanie Gagné

Et résolu d'adjuger le contrat n° IS / V202301.01 – Travaux de rapiéçage mécanisé de divers rangs et rues pour l'année 2023 au plus bas soumissionnaire conforme : Répar-Asphalte Bernier inc. de Roxton Pond, pour les prix estimés de 239,50 \$ pour la réfection des tranchées d'aqueduc et de 270,00 \$ pour le rapiéçage des nids de poule, le tout plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 9 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-054

Travaux de scellement de fissures de divers rangs et rues / Adjudication

Considérant l'appel d'offres sur invitation écrite pour des travaux de scellement de fissures de divers rangs et rues lancé le 30 janvier 2023 et la réception des soumissions comme suit :

Soumissionnaire	Unité de mesure	Quantité Mètre linéaire	Prix unitaire avant taxes	Prix global estimé avant taxes	Conforme
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) Sainte-Cécile-de-Milton	Mètre linéaire	40 000	1,09 \$	43 600,00 \$	oui
Marquage LR inc. Acton Vale	Mètre linéaire	40 000	1,10 \$	44 000,00 \$	Non complète

Considérant l'analyse de conformité effectuée;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'adjuger le contrat n° IS / V202301.02 – Travaux de scellement de fissures de divers rangs et rues pour l'année 2023 au plus bas soumissionnaire conforme : l'entreprise Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) de Sainte-Cécile-de-Milton, pour le prix global estimé de 43 600 \$, soit 1,09 \$ le mètre linéaire pour une quantité estimée à 40 000 mètres linéaires, le tout plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 9 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-055

Travaux de lignage et marquage de divers rangs et rues / Adjudication

Considérant l'appel d'offres sur invitation écrite lancé le 30 janvier 2023 auprès de Lignes Maska et de Lignco Sigma inc. pour des travaux de lignage et de marquage de divers rangs et rues et la réception d'une seule soumission:

Séance ordinaire du 14 février 2023

Soumissionnaire	Description	Quantité mètre linéaire :m ou unité : u	Prix avant taxes	Coût estimé avant taxes	Conforme
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) Sainte-Cécile-de-Milton	Ligne de centre (jaune)	115 000 m	0,256 \$/m	29 440,00 \$	oui
	Ligne de rive (blanche)	110 000 m	0,256 \$/m	28 160,00 \$	
	Bordure (jaune)	4 200 m	2,95 \$/m	12 390,00 \$	
	Traverse de piétons (jaune)	55 u	145,00 \$/u	7 975,00 \$	
	Ligne d'arrêt (blanche)	170 u	25,00 \$/u	4 250,00 \$	
	Case stationnement (jaune)	2 000 m	0,95 \$/m	1 900,00 \$	
				84 115,00 \$	

Considérant l'analyse de conformité effectuée;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'adjuger le contrat n° IS / V202301.03 – Travaux de lignage et de marquage de divers rangs et rues pour l'année 2023 au seul soumissionnaire, lequel est conforme : l'entreprise Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) de Sainte-Cécile-d-Milton, pour le prix estimé de 84 115 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 9 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-056

Travaux d'entretien des espaces verts municipaux pour les années 2023 et 2024 / Adjudication

Considérant l'appel d'offres sur invitation écrite lancé le 30 janvier 2023 auprès de Pavé uni Anthony Côté inc., Martin Roussel et Les Pelouses GS, pour des travaux d'entretien des espaces verts municipaux et la réception d'une seule soumission:

Soumissionnaire	Prix forfaitaire au mètre ² Année 2023 avant taxe	Total Année 2023 avant taxes	Prix forfaitaire au mètre ² Année 2024 avant taxe	Total Année 2024 avant taxes	Conforme
Les Pelouses GS Saint-Césaire	0,293 \$/m ²	38 984,24 \$	0,293 \$/m ²	38 984,24 \$	oui

Considérant l'analyse de soumission effectuée.

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

et résolu d'adjuger le contrat n° IS / TP202301.04 – Travaux d'entretien des espaces verts municipaux pour les années 2023 et 2024 au seul soumissionnaire, lequel est conforme : l'entreprise Les Pelouses GS de Saint-Césaire pour le prix de 38 984,24 \$ (0,293 \$ / mètre²) plus les taxes pour l'année 2023 et pour le prix de 38 984,24 \$ (0,293 \$ le mètre²) plus les taxes pour l'année 2024, tel qu'il appert dans la soumission datée du 9 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 février 2023

Résolution 2023-02-057

Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord / Décompte progressif n° 5

Considérant la recommandation datée du 14 février 2023 de la firme d'ingénieurs, Tetra Tech QI, concernant le décompte progressif n° 5 au contrat AO / V202204.08 - Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 5 au contrat AO / V202204.08 - Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord d'une somme de 35 273,45 \$ incluant les taxes auprès de l'adjudicataire Eurovia Québec Construction inc. de Bromont, le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats et la déclaration statutaire de l'adjudicataire.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière ou en son absence, M^{me} Micheline Quilès, à titre de trésorière et directrice générale adjointe, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-058

Travaux de reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François / Décompte progressif n° 12

Considérant la recommandation datée du 19 décembre 2022 de la firme d'ingénieurs BHP Conseil de Montréal, concernant le décompte progressif n° 12 au contrat AO / HM202103.11 – Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 12 au contrat AO / HM202103.11 – Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François, d'une somme de 52 184,49 \$ incluant la libération d'une retenue contractuelle de 5 % (2 746,56 \$) et les taxes auprès de l'adjudicataire MSA Infrastructures inc., le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances des sous-traitants et de la déclaration statutaire de l'adjudicataire en lien au projet.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 février 2023

Résolution 2023-02-059

Comité Yamaska - Rapport suite aux consultations publiques à propos des impacts de la navigation sur la rivière Yamaska / Dépôt

Le rapport présenté au Comité Yamaska en janvier 2023, dans le cadre des consultations publiques à propos des impacts de la navigation sur la rivière Yamaska est déposé.

Résolution 2023-02-060

DM-01-2023 par M. André Lalonde, propriétaire de l'immeuble situé au 1057, avenue Nadeau / Autorisation

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. André Lalonde, propriétaire de l'habitation unifamiliale jumelée située au 1057, avenue Nadeau, sur le lot n° 5 059 584 du cadastre du Québec, en zone n° 105;

Considérant que l'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet de régulariser l'implantation du bâtiment d'habitation susmentionné, lequel se situe à une distance de 2,05 mètres de la ligne de lot latérale droite, alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette distance minimale d'implantation à 3 mètres, ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 0,95 mètre sur la norme actuellement en vigueur.

Considérant que cette situation s'avère illustrée au certificat de localisation préparé par Thalie Roy-Therrien, arpenteur-géomètre, en date du 18 janvier 2023 et portant le n° 543 de ses minutes,.

Considérant que cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du règlement du Plan d'urbanisme n° 91-2005 et amendements;

Considérant que cette demande de dérogation mineure respecte les critères contenus au règlement sur les Dérogations mineures n° 14 et amendements;

Considérant que cette demande de dérogation mineure ne vise pas un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), au terme de ses délibérations tenues le 26 janvier 2023, recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-01-2023;

Séance ordinaire du 14 février 2023

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser tel que présenté la dérogation mineure n° DM-01-2023, visant à régulariser l'implantation du bâtiment d'habitation situé au 1057, avenue Nadeau, lequel se situe à une distance de 2,05 mètres de la ligne de lot latérale droite et ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 0,95 mètre sur la norme actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-061

Élargissement du rang de la Petite-Barbue – Plan de correction / Autorisation de signature

Considérant la requête en correction du tracé de la rivière à la Barbue formulée par le ministère des Transports du Québec à l'égard des lots de remplacement n^{os} 6 536 815 à 6 536 822 dans le projet d'élargissement du rang de la Petite-Barbue;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière adjointe, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, les documents cadastraux préparés par l'arpenteur-géomètre, M. Daniel Jodoin, portant le numéro de minute 16806 en date du 20 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-062

Camp de jour été 2023 - Poste de coordonnatrice / Embauche

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de procéder à l'embauche de M^{me} Karine Choquette pour un poste saisonnier à titre de coordonnatrice du Camp de jour été 2023 de la Ville de Saint-Césaire. La rémunération associée à ce poste est établie selon la grille salariale en vigueur pour le Camp de jour 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-063

Camp de jour été 2023 - Poste de coordonnatrice adjointe / Embauche

Il est proposé par Michel Deschamps

et résolu de procéder à l'embauche de M^{me} Ariane Leclair pour un poste saisonnier à titre de coordonnatrice adjointe du Camp de jour été 2023 de la Ville de Saint-Césaire. La rémunération associée à ce poste est établie selon la grille salariale en vigueur pour le Camp de jour 2023.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 février 2023

Résolution 2023-02-064

Soccer 2023 – Tarification pour inscriptions / Approbation

Il est proposé par **Michel Denicourt**

Et résolu d'approuver la tarification pour les inscriptions au soccer 2023, tel qu'il appert au document daté du 8 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-02-065

Complexe sportif - Entretien préventif du système de contrôle électronique et pneumatique / Renouvellement de l'entente

Il est proposé par **Jacques Bienvenue**

Et résolu de procéder au renouvellement de l'entente d'entretien préventif du système de contrôle électronique et pneumatique au Complexe sportif pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, auprès de Servisys de Bromont pour les prix comme suit plus les taxes et tel qu'il appert dans la proposition datée du 5 janvier 2023:

- 2023 – 1^{ère} année : 4 150 \$;
- 2024 – 2^{ème} année : 4 274 \$;
- 2025 – 3^{ème} année : 4 402 \$.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles

Résolution 2023-02-066

Entente intermunicipale relative à un plan d'aide pour les sauvetages techniques et la gestion des hydrocarbures avec la Ville de Marieville

Considérant que la Ville de Saint-Césaire et la Ville de Marieville désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide pour les sauvetages techniques et la gestion des hydrocarbures;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide pour les sauvetages techniques et la gestion des hydrocarbures entre la Ville de Saint-Césaire et la Ville de Marieville.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 février 2023

Correspondances

Période de questions

Fin de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2023-02-027 , 2023-02-028 , 2023-02-029 , 2023-02-031 , 2023-02-034,
2023-02-035 , 2023-02-036 , 2023-02-037 , 2023-02-040 , 2023-02-041,
2023-02-042 , 2023-02-044 , 2023-02-045 , 2023-02-046 , 2023-02-047,
2023-02-048 , 2023-02-049 , 2023-02-050 , 2023-02-051 , 2023-02-052,
2023-02-053 , 2023-02-054 , 2023-02-055 , 2023-02-056 , 2023-02-057,
2023-02-058 , 2023-02-062 , 2023-02-063 , 2023-02-065.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe